



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 5 DÉCEMBRE 2019

Nombre de Conseillers :

En exercice : 77

Présents : 64

Votants : 73 (dont 9 procurations)

N° 6

OBJET :

**ATTRIBUTIONS DE
COMPENSATION
PROVISOIRES
2020**

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture

le : 10 DEC. 2019

Publiée ou notifiée

le : 10 DEC. 2019

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. E. CUISSET - J.S. LALOY - F. SZYPULA – M. AURAMBOUT (de la délibération n°1 à la n°34 et à partir de la délibération n°37) - J. GAILLARD - J. KUCHNA - J.M. GERMANANGUE - R. MAZAL - C. BENOIT - A.G. CROUZIER - A. DUMONT - F. GONZALES – P. MONTAGNER - I. DELUNEL – J. TERRACOL, Vice-Présidents.

Mmes et MM. F. MINARD – F. SENNEPIN - F. DUBESSAY – N. RAY – J. ROIG - J.M. GUERRE – J.P. BLANC - C. CATARD – C. SEGUIN – F. SEMONSUT – R. LOVATY – C. BERTIN – A. CORNE – A. DAUPHIN – F. HUGUET - J. COGNET - H. DUBOSCQ (à partir de la délibération n°11) - P. SEMET (de la délibération n°1 à la n°38 et à partir de la délibération n°42A/) – J.M. LAZZERINI – M. MORGAND – J.M. BOUREL – N. COULANGE (jusqu'à la délibération n°38) – A. GIRAUD – M. MONTIBERT – J.D. BARRAUD – G. DURANTET - B. AGUIAR – C. FAYOLLE – G. MARSONI (à partir de la délibération n°11) – C. DUMONT – M. CHARASSE – F. BOFFETY – E. GOULFERT - M. GUYOT (de la délibération n°1 à la n°41 et à partir de la délibération n°44) – A. CHAPUIS - M. MERLE - C. BOUARD – P. BONNET – C. GRELET - G. MAQUIN – C. MALHURET (à partir de la délibération n°11) – M. JIMENEZ – J.J. MARMOL (de la délibération n°1 jusqu'à la délibération n°25) - S. FONTAINE (de la délibération n°1 jusqu'à la délibération n°37) – MO. COURSOL - J.L. GUITARD - F. SKVOR – M. MARIEN - M.J. CONTE – C. LEPRAT – J.P. SALAT (de la délibération n°1 jusqu'à la délibération n°37), Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration : Mmes et MM. P. COLAS à J. TERRACOL - B. BAYLAUCQ à J.S. LALOY – J.Y. CHEGUT à P. SEMET - MC. VALLAT à A. DAUPHIN – J. BLETTERY à N. COULANGE (jusqu'à la délibération n°38) – E. VOITELLIER à C. LEPRAT – Y.J. BIGNON à F. AGUILERA - MC. STEYER à C. MALHURET (à partir de la délibération n°11) - B. KAJDAN à J.L. GUITARD - J.J. MARMOL à C. GRELET (à partir de la délibération n°26) - S. FONTAINE à MO. COURSOL (à partir de la délibération n°38) - W. PASZKUDZKI à M. MORGAND – J.P. SALAT à C. BENOIT (à partir de la délibération n°38) - Conseillers Communautaires.

Secrétaire : M. J.S. LALOY, Conseiller Communautaire.

Monsieur le Président,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.5211-4-2 relatif à l'imputation sur les attributions de compensation des coûts liés à la mise en œuvre des services communs,

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération Vichy Communauté,

Vu le code général des impôts, et notamment son article 1609 nonies C définissant notamment la procédure de fixation des attributions de compensation entre un EPCI et ses communes membres,

Vu le rapport de la Commission Locale pour l'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) en date du 11 juillet 2019 et notifié aux communes le 12 juillet 2019,

Vu le schéma de mutualisation 2015-2020 adopté par délibération le 5 novembre 2015,

Vu l'étape 2 du schéma de mutualisation de Vichy Communauté adoptée par délibération du 8 décembre 2016,

Vu la Délibération N°8 du Conseil Communautaire du 16 novembre 2017 relative à la mise en œuvre du schéma de mutualisation,

Vu la Délibération N°4B du Conseil Communautaire du 13 décembre 2018 relative à l'actualisation de l'intérêt communautaire,

Vu le 1°) du V de l'article 1609 nonies C disposant que « *Les attributions de compensation fixées conformément aux 2°, 3°, 4°, 5° ou, le cas échéant, au 1° bis constituent une dépense obligatoire pour l'établissement public de coopération intercommunale ou, le cas échéant, les communes membres. Le conseil de l'établissement public de coopération intercommunale communique aux communes membres, avant le 15 février de chaque année, le montant prévisionnel des attributions au titre de ces reversements.* ».

Propose au Conseil Communautaire :

- De fixer les attributions de compensation provisoires 2020 selon le tableau ci-annexé,
- De notifier les attributions de compensation provisoires pour 2020 aux communes membres de Vichy Communauté,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- Approuve ces propositions,
- Charge M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté,
le 5 décembre 2019.

Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Le Président,

Frédéric AGUILERA



Récapitulatif des attributions de compensation **provisoires** 2020

- Annexe à la délibération du 5 décembre 2019 -

Communes de Vichy Communauté	Montant des AC provisoires 2020
ABREST	409 954 €
ARFEUILLES	90 418 €
ARRONNES	37 973 €
BELLERIVE-sur-ALLIER	-87 137 €
BILLY	56 867 €
BOST	-465 €
BRUGHEAS	-12 547 €
BUSSET	-2 497 €
CHARMEIL	506 121 €
CHATEL-MONTAGNE	101 992 €
CHATELUS	21 222 €
COGNAT-LYONNE	481 €
CREUZIER-le-NEUF	104 858 €
CREUZIER-le-VIEUX	1 370 187 €
CUSSET	1 724 329 €
ESPINASSE-VOZELLE	40 928 €
FERRIERES SUR SICHON	75 258 €
HAUTERIVE	124 243 €
LA CHABANNE	18 596 €
LA CHAPELLE	39 220 €
LA GUILLERMIE	9 941 €
LAPRUGNE	70 269 €
LAVOINE	35 631 €
LE MAYET DE MONTAGNE	246 138 €
LE VERNET	12 713 €
MAGNET	110 021 €
MARIOL	276 €
MOLLES	88 014 €
NIZEROLLES	46 189 €
SAINT-CLEMENT	65 243 €
St GERMAIN-des-FOSSES	535 639 €
St-PONT	58 906 €
St-NICOLAS-des-BIEFS	70 218 €
St REMY-en-ROLLAT	-6 156 €
SAINT-YORRE	2 022 059 €
SERBANNES	-259 €
SEUILLET	11 419 €
VENDAT	19 953 €
VICHY	8 406 €
Total	8 024 621 €

A titre d'information : décomposition des chiffrages retenus pour la fixation
des attributions de compensations provisoires 2020

COMMUNES	Rappel: Attributions de compensation 2019 (A)	Mise à jour de l'intérêt communautaire		Transferts de compétence		Evaluation globale des coûts TOTAL (B+C)	Attributions de compensation provisoires 2020 (D=A-B- C)
			SOUS-TOTAL (B)		SOUS-TOTAL (C)		
Arfeuilles	90 418 €		- €		0 €	0 €	90 418 €
Arronnes	37 973 €		0 €		0 €	0 €	37 973 €
Chatel-Montagne	101 892 €		0 €		0 €	0 €	101 892 €
Chatelus	21 222 €		0 €		0 €	0 €	21 222 €
Ferrières sur Sichon	75 258 €		0 €		0 €	0 €	75 258 €
La Chabanne	18 596 €		0 €		0 €	0 €	18 596 €
La Chapelle	39 220 €		0 €		0 €	0 €	39 220 €
La Guillermie	9 941 €		0 €		0 €	0 €	9 941 €
Laprugne	70 269 €		0 €		0 €	0 €	70 269 €
Lavoine	35 631 €		0 €		0 €	0 €	35 631 €
Le Mayet de Montagne	246 138 €		0 €		0 €	0 €	246 138 €
Molles	68 014 €		0 €		0 €	0 €	68 014 €
Nizerolles	46 189 €		0 €		0 €	0 €	46 189 €
Saint-Clément	65 243 €		0 €		0 €	0 €	65 243 €
Saint Nicolas des Biefs	70 218 €		0 €		0 €	0 €	70 218 €
Saint Pont	58 906,28 €		0 €		0 €	0 €	58 906 €
Abrest	409 954 €		0 €		0 €	0 €	409 954 €
Bellerive	-87 137 €		0 €		0 €	0 €	-87 137 €
Billy	56 867 €		0 €		0 €	0 €	56 867 €
Bost	-465 €		0 €		0 €	0 €	-465 €
Brugheas	-12 547 €		0 €		0 €	0 €	-12 547 €
Busset	-2 497 €		0 €		0 €	0 €	-2 497 €
Charmell	506 121 €		0 €		0 €	0 €	506 121 €
Cognat-Lyonne	481 €		0 €		0 €	0 €	481 €
Creuzier-le-Neuf	104 858 €		0 €		0 €	0 €	104 858 €
Creuzier-le-Vieux	1 370 187 €		0 €		0 €	0 €	1 370 187 €
Cusset	1 724 329 €		0 €		0 €	0 €	1 724 329 €
Espinasse-Vozelle	40 928 €		0 €		0 €	0 €	40 928 €
Hauterive	124 243 €		0 €		0 €	0 €	124 243 €
Magnet	110 021 €		- €		0 €	0 €	110 021 €
Mariol	276 €		0 €		0 €	0 €	276 €
St Germain	535 639 €		0 €		0 €	0 €	535 639 €
St Rémy	-6 156 €		0 €		0 €	0 €	-6 156 €
St Yorre	2 022 059 €		0 €		0 €	0 €	2 022 059 €
Serbannes	-259 €		0 €		0 €	0 €	-259 €
Seuillet	11 419 €		0 €		0 €	0 €	11 419 €
Vendat	19 953 €		0 €		0 €	0 €	19 953 €
Le Vernet	12 713 €		0 €		0 €	0 €	12 713 €
Vichy**	8 406 €		- €		- €	€	8 406 €
TOTAL	8 024 621 €	0 €	- €	0 €	0 €	0 €	8 024 621 €

** A cela s'ajoute 'une AC en investissement pour 60 000 € relative à l'entretien du Centre omnisports

Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 6 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 5 DECEMBRE

Objet de l'acte :

2019 - ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION PROVISOIRES 2020

.....
Date de décision: 05/12/2019

Date de réception de l'accusé 10/12/2019

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 05DEC2019_6

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20191205-05DEC2019_6-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .1

Finances locales

Decisions budgetaires

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : 6.pdf (99_DE-003-200071363-20191205-05DEC2019_6-DE-1-1_1.pdf
)